

# Cancers professionnels : agir aujourd'hui pour prévenir les cancers demain

## **AMIANTE**

État des lieux des expositions actuelles  
Évolution des textes

# Campagne Nationale de contrôle 2006

- prolongement des campagnes 2004 et 2005
- démarche européenne des 25 États
- volonté de contribuer à l'effectivité de l'application du droit

# Conclusions

## Quantitatives

- 936 chantiers visités (784 en 2005)
  - Dont
    - ⇒ 141 de retrait d'amiante friable
    - ⇒ 479 de retrait de toitures en amiante-ciment
- 86 arrêts de chantier
- 68 procès-verbaux

# Conclusions

## Qualitatives

### Améliorations constatées

- sur les chantiers de retrait d'amiante friable
- dans le choix et le port des équipements de protection respiratoire
- dans la formation des travailleurs exposés

### Difficultés et manquements observés

- insuffisance de l'évaluation des risques
- absence du dossier technique amiante ou rapport de repérage
- plans de retrait (notamment absence de visa du médecin du travail)

## Conclusions régionales

- 44 chantiers visités
  - Dont
    - ⇒ 4 de retrait d'amiante friable
    - ⇒ 22 de retrait de toitures en amiante-ciment
- 5 arrêts de chantiers
- 2 procès verbaux

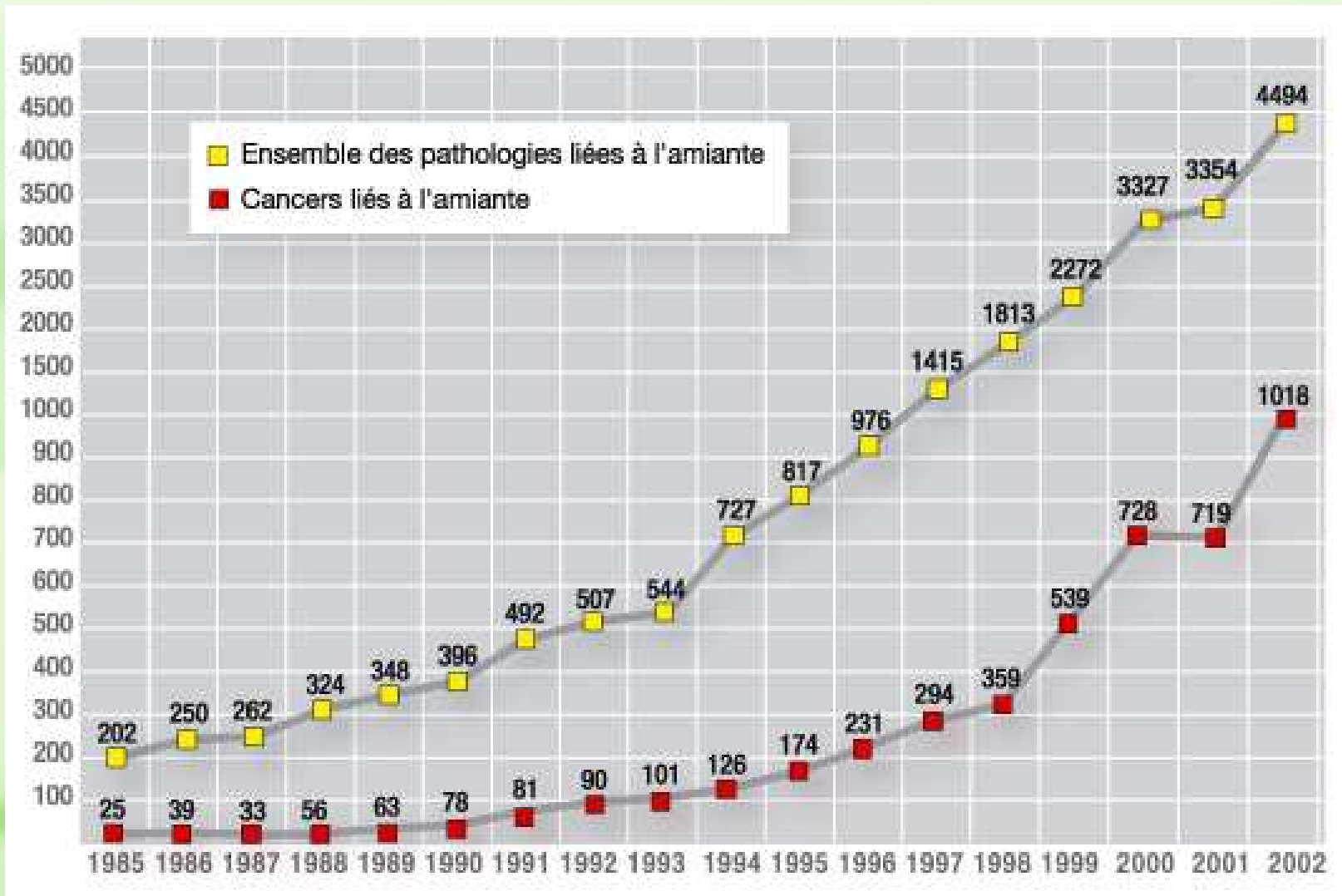
### Identification de difficultés

- nature du travail
- contrats de travail et formation des salariés
- contrôle

# Etat des lieux des expositions actuelles

- Mise en œuvre de matériaux amiantés interdite à partir de 1997
- Amiante encore présent: 3000 produits différents
- Qui a été exposé? Qui est encore exposé?

# Amiante: le passé ...



# Des matériaux encore bien présents

- **Calorifugeage** de fours, chaudières, tuyaux, gaines électriques, chauffe-eau, portes et cloisons coupe-feu, matériel frigorifique, navires, véhicules automobiles ou ferroviaires, équipements industriels ou de laboratoire
- **Flocage** sur des structures métalliques ou en sous-face de dalle béton
- **Papier et carton** d'amiante pour l'isolation thermique (cheminées, fours, chauffage, cuisinières...), pour la réalisation de joints
- **Plaques** pour la réalisation de faux plafonds ou de parements ignifuges, de cloisons légères
- **Tresses**, bandes **textiles**, joints et bourrelets d'étanchéité et de calorifugeage, couvertures anti-feu, filtres

# Des matériaux encore bien présents

- Plaques planes ou ondulées de toiture ou de bardage
- Appuis de fenêtres
- Conduits de cheminées, gaines de ventilation, descentes pluviales, adduction et évacuation d'eau
- Bacs de culture et éléments de jardin
- Garniture de friction (freins, embrayage) de véhicules, ascenseurs, treuils, moteurs et machines diverses
- Revêtements routiers de bitume chargés à l'amiante
- Dalles de sol collées, peintures chargées à l'amiante
- Enduits de ragréage ou de lissage, mortiers, colles, mastics, enduits d'étanchéité
- etc

# Qui est exposé ?

- Les désamianteurs : 116 salariés en Alsace-Moselle en 2005
  - Un risque connu, la prévention doit encore progresser
- Toute personne qui intervient sur des matériaux amiantés : plombiers, électriciens, maçons, ouvriers d'entretien...
  - Un risque méconnu, la prévention balbutie
- Les utilisateurs de locaux amiantés ?

# Niveaux d'exposition

- Abaissement de l'exposition au maximum pour les travailleurs, en tout état de cause sous  $0,1 \text{ f/cm}^3$
- Seuil d'action fixé à  $5 \text{ f/l}$  pour la protection de la population
- Pas de seuil de toxicité

# Evolution futures

- Aujourd'hui se préparent les maladies potentielles de 2007 à 2050 !
- Seule la prévention permettra d'infléchir la courbe des maladies

# Évolution de la réglementation

- Code de la Santé Publique
  - Code du Travail
    - Décret du 7 février 1996
    - Décret du 30 juin 2006
- ↳ Arrêtés d'application

# Évolution de la réglementation

- renforcement du contenu obligatoire du plan de retrait
  - type et quantité d'amiante manipulé
  - date précise de début des travaux
  - durée de port de EPI
  - attestation de compétence
  - résultats du diagnostic amiante sur les bâtiments prévu par la réglementation

## Évolution de la réglementation

- mise en place d'une attestation de compétence délivrée au salarié par l'organisme formateur
- obligation de certification des entreprises effectuant des travaux de retrait d'amiante friable et non friable présentant des risques particuliers

# Évolution de la réglementation

- obligation pour les entreprises réalisant des travaux de maintenance, ou des interventions sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, d'établir un mode opératoire

(transmis aux organismes de prévention)

## Rappel

→ Dossier Technique Amiante

# Faire progresser la prévention

- Pour les opérations de désamiantage :
  - Contrôles des opérations de désamiantage dès la phase du plan de retrait
  - Information de maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et coordonnateurs SPS, entreprises

# Faire progresser la prévention

- Pour les autres opérations pouvant exposer à l'amiante :
  - Un risque diffus donc difficile à contrôler
  - Faire connaître le risque :
    - DTA
    - Campagnes d'information
  - Contrôle des procédures de travail